

Auch, le 20 octobre 2011

DIRECTION DES SERVICES  
DU CABINET

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **VERSEMENT D'UNE AVANCE DE 63,5 MILLIONS D'EUROS SUR LES AIDES PAC DU DEPARTEMENT DU GERS**

Suite à la sécheresse du printemps 2011, et conformément à l'engagement de Bruno Le Maire, ministre en charge de l'Agriculture, le département du Gers bénéficie de versements anticipés d'aides de la politique agricole commune (PAC).

Ainsi, plus de 63,5 millions d'euros ont été versés par anticipation aux agriculteurs du Gers, les 17 et 18 octobre 2011.

Cette avance exceptionnelle sur les aides PAC, qui sont habituellement versées à partir du 1er décembre, constitue un apport de trésorerie important pour les agriculteurs :

- 7 421 exploitations agricoles du Gers, soit 99,5% des demandes potentiellement éligibles (98,5 % au niveau national), vont bénéficier d'une avance de 50 % de l'aide découplée (DPU), pour un montant de 60 millions d'euros.
- 124 éleveurs d'ovins et de caprins, soit 100 % de ceux qui en ont fait la demande, ont perçu une avance de 50 % sur les aides aux ovins et caprins pour un montant de 190 000 €
- 305 éleveurs bovins bénéficient également d'une avance de 80 % sur la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), pour un montant de 850 000 €. Les paiements effectués le 17/10 concernent les éleveurs dont la période de détention obligatoire (PDO) se terminait avant le 29/9/2011. Des paiements réguliers seront effectués par la suite, au fur et à mesure des fins de PDO.
- 235 agriculteurs (soit 100 % des demandeurs) vont également percevoir une avance de 75% du montant de la prime herbagère et agro-environnementale (PHAE), pour un montant de 500 000 euros.

Par ailleurs, 1 157 agriculteurs ont déjà perçu une avance de 75 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), correspondant à un montant de 2 millions d'euros.

La forte mobilisation de la direction départementale des Territoires (DDT) du Gers a permis de procéder au versement anticipé de ces aides.

Contact Presse :  
Bureau de la communication interministérielle  
et des systèmes d'information  
Tél. 05.62.61.43.68.- Fax. 05.62.05.47.09